

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-118

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'Université.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P4.1 – Concours photo - Programme Erasmus Days

Exposé de la décision :

Historique : A l'occasion des 30 ans du Programme Erasmus+ en 2017, les Agences Erasmus plus nationales ont organisé les Erasmus Days. Il s'agit de deux jours pendant lesquels les établissements chartés Erasmus sont invités à faire des événements de promotion du programme. Face au succès de la première édition, l'Agence Erasmus + France / Education Formation, a décidé de recommencer l'expérience en 2018.

La Faculté de Médecine travaille à cet événement en partenariat avec les IFSI du groupe DUSI international.

Problématique : A l'occasion des Erasmus Days 2018, les 12 et 13 octobre, la Faculté de Médecine et les IFSI souhaitent mettre en place un concours photo dont le principe sera le suivant :

- Chaque étudiant parti en Erasmus (IFSI et Médecine) enverra une photo parlant de son Erasmus avec un petit texte
- Le BRI de la Faculté de Médecine mettra ces photos sur le Facebook de la fac et les personnes sont invitées à voter par des « like »
- A une date donnée, nous effectuerons un relevé des photos gagnantes
- Les 10 meilleures photos seront exposées au Siège ou à la Fac (à définir)
- Le lauréat remportera un lot de goodies estampillés Descartes d'une valeur de 31.95 € (tee-shirt + tote bag+ mug +eco cup ° carnet A5 + crayon), ce prix a été vu en accord avec le service communication de l'Université.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Programme Erasmus Days ainsi que la mise en place du concours photo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 24
Abstentions : 00
Votes exprimés : 24
Contre : 00
Pour : 24

Fait à Paris, le 13 JUL. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.